



**EGSRW 2025**  
ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE EN WALLONIE

## 7 MESURES POUR DES ROUTES WALLONNES PLUS SÛRES

L'an dernier, 206 personnes ont perdu la vie sur les routes wallonnes et plus de 12.000 ont été blessées. Face à ce constat, et à la demande du Ministre wallon de la Sécurité routière François Desquesnes, le Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière (CSWSR) propose un plan d'action ambitieux. Celui-ci vise à réduire significativement le nombre de victimes d'ici 2030 et à progresser vers l'objectif fixé par le Gouvernement wallon : zéro tué sur les routes à l'horizon 2050.

Fruit d'un travail collaboratif inédit entre experts et acteurs de terrain, cette proposition de plan d'action est dévoilée ce 14 novembre à l'occasion de la clôture des États généraux wallons de la Sécurité routière. Un évènement organisé symboliquement à l'avant-veille de la Journée mondiale du souvenir des victimes de la route célébrée ce dimanche.

### Un cap clair : sauver des vies

La « Vision Zéro tué », objectif également poursuivi aux niveaux fédéral et européen, exprime la volonté de ne plus considérer les accidents de la route comme une fatalité et de tout mettre en œuvre pour que chaque déplacement se fasse en sécurité. Dans cet esprit, le CSWSR propose au Ministre François Desquesnes un projet de plan d'action.

Depuis le mois de février, experts, administrations, forces de l'ordre et associations ont uni leurs efforts pour définir les priorités et les mesures les plus pertinentes. Une enquête citoyenne a

également permis d'évaluer l'acceptabilité des actions proposées, garantissant ainsi un plan ancré dans la réalité des usagers et orienté vers des résultats concrets.

L'objectif est clair : **réduire de moitié le nombre de tués et de blessés graves d'ici 2030**, soit sauver au moins 100 vies et éviter plus de 400 blessés graves sur les routes wallonnes.

Le plan s'articule autour de deux volets complémentaires : les actions directement réalisables au niveau régional et des mesures à mettre en œuvre aux niveaux fédéral et communautaire. C'est cette combinaison cohérente d'actions qui permettra de progresser vers les objectifs fixés.

## 7 mesures clés à mettre en œuvre par la Wallonie

Pour le volet wallon, **4 axes prioritaires** ont été définis, déclinés en 7 mesures.

### Axe 1 – Adapter l'environnement routier

#### 1. Réduire les vitesses pratiquées

La vitesse excessive ou inadaptée est en cause dans près d'un accident mortel sur trois. C'est pourquoi le CSWSR veut faire de la maîtrise des vitesses une priorité. Il propose de hiérarchiser le réseau routier et de revoir le cadre réglementaire en vue d'adapter les vitesses maximales autorisées. Il préconise notamment d'**étendre les zones 30 km/h en agglomération et les routes à 70 km/h hors agglomération là où elles s'avèrent cohérentes avec l'environnement routier**.

Le Conseil recommande aussi d'introduire **des limitations de vitesse dynamiques**, adaptables en fonction des conditions réelles (trafic, météo ou présence d'ouvriers sur les chantiers...).

#### 2. Sécuriser la mobilité des modes actifs

En Wallonie, la part des piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinettes parmi les victimes graves est passée de 17 % à 24 % en 10 ans. Pour renforcer la sécurité de ces usagers, le CSWSR propose 3 actions :

- Renforcer la sécurité des passages piétons en particulier ceux posant des problèmes de sécurité ou d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- Sécuriser les trajets scolaires, notamment aux abords immédiats des établissements ;
- Mieux protéger les usagers actifs dans les zones de chantier en assurant la continuité des cheminements.

#### 3. Identifier et sécuriser les zones à risque

Le CSWSR propose d'intensifier l'analyse **des « points noirs » et des zones perçues comme dangereuses** par les usagers, afin de les sécuriser par **des aménagements ciblés**, par exemple, l'installation de bandes rugueuses destinées à renforcer l'attention des usagers.

## **AXE 2 – Intégrer la sécurité routière dans le quotidien des Wallons**

### **4. Intensifier la sensibilisation des citoyens**

En Wallonie, près de 4 accidents sur 10 impliquent un seul véhicule, souvent la nuit. Ces collisions sont généralement liées à des comportements à risque : alcool, drogue, fatigue, distraction ou vitesse. Face à ce constat, le CSWSR souhaite renforcer les campagnes de sensibilisation et mieux coordonner les formations à la sécurité routière, afin d'assurer **un apprentissage cohérent et continu tout au long de la vie.**

### **5. Mobiliser le monde professionnel**

En Belgique, près d'un accident de travail sur dix survient sur le trajet domicile-travail. Pour réduire ce risque, le CSWSR propose **d'intégrer la sécurité routière de manière concrète** et systématique dans les politiques de mobilité des entreprises et administrations publiques : formation des chauffeurs professionnels aux angles morts, critères de choix de véhicules plus sûrs et **car policy** intégrant des pratiques de conduite responsable.

## **AXE 3 – Garantir le respect des règles**

### **6. Multiplier les contrôles aux endroits et moments où les risques sont les plus élevés**

Aujourd'hui, de nombreux conducteurs wallons estiment avoir **peu de chances d'être contrôlés** : ils sont 75 % à penser que le risque de se faire contrôler pour conduite sous influence d'alcool au cours d'un mois donné est faible et 83 % pour la conduite sous l'influence de drogue. Pour inverser cette perception, le CSWSR propose d'intensifier les contrôles, de les concentrer aux moments les plus à risque (notamment la nuit), de placer des radars aux endroits dangereux (fixes, mobiles ou tronçons), et de cibler les comportements particulièrement risqués : vitesse, distraction et conduite sous influence.

L'objectif est également de prévenir ces comportements en rendant **les opérations de contrôle plus visibles**. Une communication régulière et encadrée sur les contrôles et leurs résultats, notamment via les réseaux sociaux et les médias, pourrait renforcer l'effet dissuasif, à l'image des marathons de contrôles déjà organisés par la police intégrée.

## **AXE 4 – Favoriser le développement de politiques locales**

### **7. Mettre à disposition des communes et des zones de police des outils pour concevoir et mettre en œuvre une politique locale de sécurité routière efficace**

La sécurité routière se construit aussi à l'échelle locale. Afin de soutenir les communes et les zones de police dans leurs actions, le plan prévoit la création d'une **boîte à outils** regroupant des **ressources pratiques, méthodologiques et financières**. Objectif : aider ces acteurs à concevoir et mettre en œuvre un plan d'action sécurité routière adapté à leurs réalités.

**Une première étape vers la mise en œuvre de cette mesure est déjà franchie aujourd'hui avec la mise à disposition d'un outil interactif développé par l'AWSR**

et le SPW Mobilité et infrastructures, permettant de créer et consulter des cartographies des accidents. Il offre ainsi aux communes et zones de police la possibilité de visualiser la localisation, la gravité et la fréquence des accidents sur leur territoire ainsi que le profil des victimes, pour établir un état des lieux et cibler les actions les plus pertinentes. Cet outil sera progressivement enrichi selon les besoins des acteurs locaux, avec notamment pour ambition d'y intégrer à terme la carte des vitesses pratiquées.

## 10 propositions pour les niveaux Fédéral et Communautaire

Le plan du CSWSR propose également 10 mesures à mettre en œuvre aux niveaux Fédéral, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone.

Parmi celles-ci, 2 mesures cruciales sont proposées par le CSWSR : **intégrer la sécurité routière dans le parcours scolaire obligatoire** pour développer dès le plus jeune âge une culture de la sécurité routière et **instaurer une tolérance zéro alcool au volant pour tous les conducteurs**, afin de supprimer toute ambiguïté et de transmettre un message clair : conduire et boire sont incompatibles.

Ces 10 mesures constituent un levier essentiel pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030 et 2050.

## Prochaine étape : présentation au Gouvernement wallon

Le plan d'action est présenté aujourd'hui par le CSWSR au Ministre wallon de la Mobilité et de la Sécurité routière, François Desquesnes. Celui-ci le soumettra dans les prochaines semaines au Gouvernement wallon, en vue de la poursuite du processus décisionnel.

**François Desquesnes, Ministre wallon de la sécurité routière** : « *Derrière chaque mesure de sécurité routière, il y a des vies à sauver, des familles à préserver et des drames humains à éviter. C'est pour préserver ces vies que nous devons agir, avec un objectif clair : zéro tué à l'horizon 2050. La sécurité routière, c'est l'affaire de tous : chacun doit être en mesure de se déplacer en confiance et en sécurité. Ce plan marque une étape importante qui ouvre la voie à des actions concrètes et collectives pour sauver des vies sur nos routes.* »

[Découvrir le plan d'action complet](#)

## Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

[belinda.demattia@awsr.be](mailto:belinda.demattia@awsr.be)

[www.awsrbelgium.be](http://www.awsrbelgium.be)